

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 MARS 2018 - 20 Heures 30

=====

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(affiché en exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T.)

PRÉSENTS : MM. SARRAU - ROUGÉ - DAUMONT - ANTIPOT - Mmes LEBRET - PILON-GEORGES - MAHIEUX - PUBILL - MARTIN - CERTAIN - DUFOUR - MM. COMBES - MATÉO - TETREL - CAVANIÉ et RIVES.

ABSENTS (excusés) : Mme SERVANT et M. MUR

Secrétaire de Séance : Madame Sylvie LEBRET.

ORDRE du JOUR :

1. Demandes de Subventions - Contrats de Territoires - Programmation 2018 - Opération Réhabilitation et Extension Salle des Fêtes,
2. Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne : Délibération concernant les Petits Travaux Urgents,
3. Questions Diverses.

* * * * *

1 - Demandes de Subventions - Contrats de Territoires - Programmation 2018 - Opération Réhabilitation et Extension Salle des Fêtes :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de Réhabilitation et Extension de la Salle des Fêtes.

Après définition, études et analyse des travaux nécessaires, le coût des travaux est le suivant : 761 100 € HT. Cette opération de travaux a fait l'objet d'une inscription dans le cadre des Contrats de Territoires 2016 - 2020 entre la Commune, la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue et le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Dans le cadre de ce Contrat, pour l'Année 2018, notre Commune souhaite solliciter l'aide financière du Conseil Départemental afin d'aider la Commune à financer l'opération. Considérant que le Projet de Réhabilitation et d'Extension de la Salle des Fêtes peut bénéficier du dispositif « Contrats de Territoires Ruraux et Périurbains » élaboré par le Conseil Départemental de Haute-Garonne.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour le financement de l'opération, approuve le projet de Réhabilitation et d'Extension de la Salle des Fêtes et le montant des travaux correspondant s'élevant à 761 100 € HT.

2 - Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne : Délibération concernant les Petits Travaux Urgents :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres dans la limite de 10 000 €, charge Monsieur le Maire d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

3 - QUESTION DIVERSE :

Aucune autre question n'étant abordée,

Monsieur le Maire a déclaré la séance levée à 21 heures 30.

A Labastide-Saint-Sernin, le, 22 Mars 2018

**Le Maire,
Bertrand SARRAU**